

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 50 (1965)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

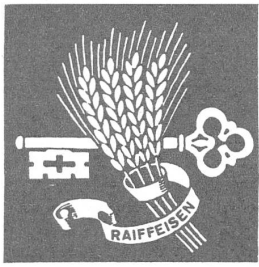
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Lausanne, janvier 1965
50^e année N° 1
Paraît chaque mois

Le Messenger Raiffeisen

J. A. Lausanne

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir) à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81.

Adieu à 1964

*Avant de m'oublier, détourne un peu la tête,
Enfant. Sur le chemin où sont marqués tes pas,
Que vois-tu?... Des rayons, pour toi plus d'une fête :
Tu n'as encore trouvé, où que ton pied s'arrête,
Que baisers et fleurs ici-bas.*

*Je ne suis bientôt plus. Ma sœur, nouvelle née,
A son berceau joyeux vous voit tous accourir ;
Pourquoi?... c'est que je meurs emportant, fleur fanée,
Le passé, mais sur son front pur la jeune année
Porte écrit le nom d'« Avenir ».*

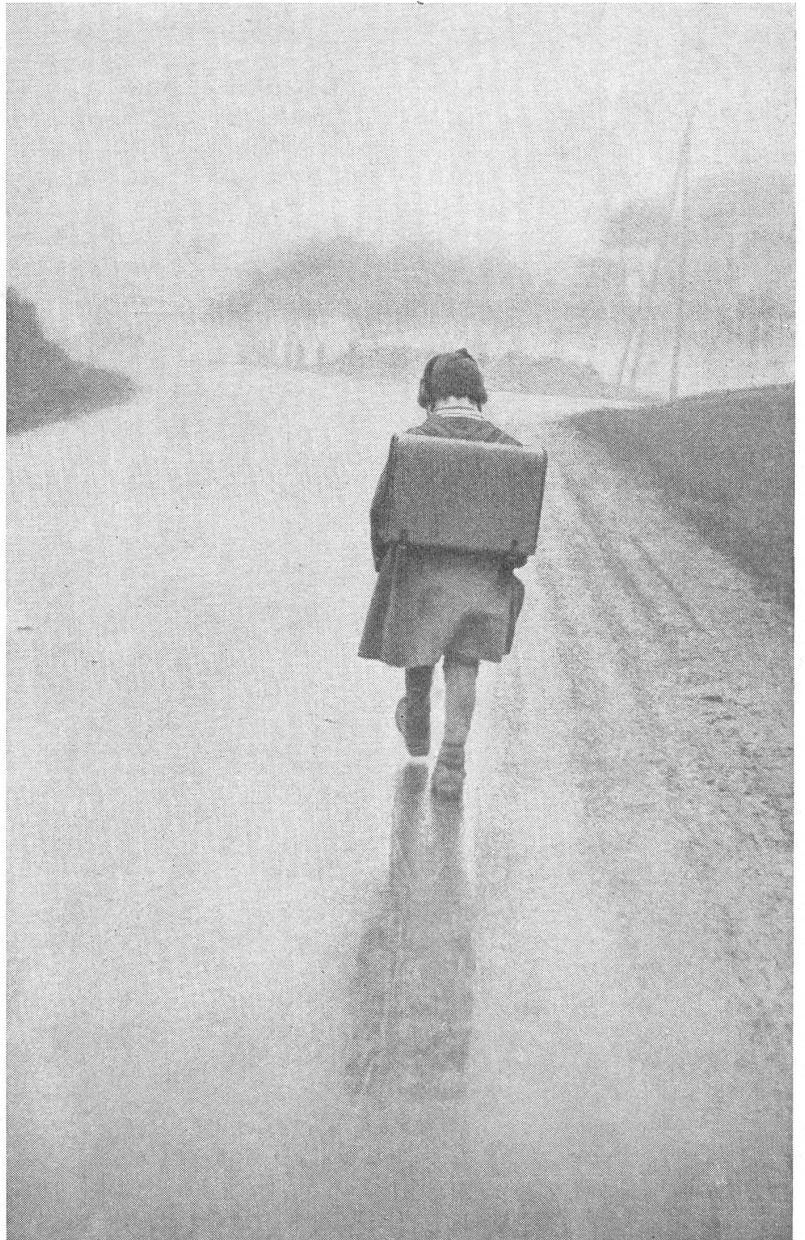
*Avenir, avenir!... pour tous brillant mirage.
Oh! combien j'en ai vu me faire un doux accueil,
Saluer l'avenir comme un brillant présage,
Et que dans leur printemps, à l'aube de leur âge,
J'ai dû coucher dans le cercueil!*

*Ainsi que de vieillards j'ai vu passer encore
Qui disaient : Jours nouveaux, soyez les bienvenus!
Tandis qu'à leur foyer, roses comme l'aurore,
Gazouillaient des enfants. Je regarde, et j'ignore
Hélas!... ce qu'ils sont devenus...*

*L'aïeul est toujours là, attendant que je meure.
Il m'accueillait jadis par des cris et des chants...
Près de l'âtre désert, j'entends sa voix qui pleure ;
Il vient me demander qu'avec ma dernière heure
Il aille revoir ses enfants.*

*Mais c'est Dieu qui me dit : Plante, moissonne, émonde,
Coupe germes et boutons, laisse parfois les fleurs...
Les larmes, pour le ciel sont semence féconde.
Plus le sillon est grand, plus la plaie est profonde,
Plus l'arbre est fort!... Adieu... je meurs!...*

ROBIN DES BOIS.



A l'aube d'une nouvelle année

Nos vœux

Selon l'antique usage et une fois de plus, nous nous faisons une joie d'adresser à nos collaborateurs, à nos lecteurs, à tous les militants de nos mutualités de crédit nos souhaits de bonheur pour la nouvelle année. Ces vœux ne sont pas seulement ceux de la rédaction du journal mais ceux aussi, non moins chaleureux, de la Direction et des Organes centraux de notre Union suisse.

A tous, nous exprimons notre reconnaissance pour l'appui, le dévouement et l'intérêt qu'ils témoignent, année après année, à la noble cause du raiffeisenisme. Nous savons gré à tous de nous encourager, de nous soutenir dans la réalisation de notre œuvre. Forts de cette collaboration, nous marchons de l'avant sans défaillance.

Quelques réflexions

L'année qui vient de s'écouler nous laisse dans un sentiment d'insécurité. D'une part, des hommes de bonne volonté travaillent dans toutes les parties du monde à l'édification de la paix. Leurs efforts, sous l'égide de la coexistence pacifique, ne sont pas sans nous laisser les meilleurs espoirs en l'avenir. D'autre part, des forces aussi puissantes, mais malfaisantes, tendent à imposer leur hégémonie et sèment le trouble parmi des nations dont les peuples ne demanderaient qu'à vivre dans la paix qui seule peut assurer le bonheur et la prospérité. De jeunes peuples, trop brusquement livrés à eux-mêmes, cherchent leur destinée dans des luttes fratricides trop souvent envenimées par des intérêts cupides. Et le grand danger, c'est qu'un conflit local, mais où les intérêts des puissants sont en jeu, vienne à déclencher une conflagration mondiale. Dieu veuille que les forces de bonne volonté réussissent à faire dominer la sagesse, l'esprit de justice et de paix !

Si nous sommes éprouvés par cette vague d'insécurité continuelle, nous n'avons cependant aucune raison de nous décourager, de nous croiser les bras avec fatalisme en clamant : « Advienne que pourra ! ». Quand on est dans la lutte — et tous les raiffeisenistes doivent être des actifs — il faut en tout premier lieu regarder l'obstacle pour le mesurer. De louables efforts sont tentés dans les hautes sphères du pays pour trouver la solution à la crise actuelle causée par la surchauffe. Qu'on pense seulement aux récents arrêtés fédéraux que nos hautes autorités

présentent à l'approbation du peuple ! L'expérience a néanmoins démontré que le redressement de la situation n'est possible qu'à condition que chaque individu, chaque association ou collectivité aient le courage de se constituer, dans sa propre sphère, le propre artisan du redressement en sachant sacrifier sur l'autel de l'intérêt général. En d'autres termes, c'est la lutte contre l'égoïsme qui doit dominer nos actions.

Mieux encore, nous devons faire appel aux forces morales qui font naître l'esprit de solidarité et d'entraide, source de cohésion entre les citoyens, entre les communautés villageoises, entre les nations. En un mot, c'est l'amour du prochain qui peut seul assurer une vie saine dans la société. L'effort individuel doit devancer l'effort collectif. Nous devons compter davantage sur nos propres efforts et faire revivre partout le régime de la simplicité, de l'économie, de la solidarité. L'amour du travail et le sens du devoir nous aideront à vaincre les difficultés d'ordre matériel de l'heure présente. Nous y arriverons d'autant plus aisément que, comme raiffeisenistes, nous n'avons qu'à nous inspirer des principes de la charte qui régit notre organisation.

Dans notre mouvement Raiffeisen

Pour nous, le grand sujet de satisfaction c'est que les succès du mouvement raiffeiseniste suisse mettent particulièrement en évidence la valeur des principes de la coopération chrétienne. Nous gardons même la conviction, expérience faite, que là réside un des secrets de la restauration économique dans le sens le plus humain du terme.

Aussi, les collaborations bénévoles se font-elles de plus en plus abondantes. De nouvelles Caisses Raiffeisen voient le jour dans les différentes régions du pays. Comme progression en profondeur, on constate également qu'on serre davantage les rangs auprès des Caisses anciennes. Nous sommes heureux d'enregistrer la sympathie toujours plus évidente de la population rurale, de la classe moyenne tout entière qui répond à l'élan des forces déjà en activité. Ceux qui, comme nous, ont l'occasion d'exposer aux ruraux les principes qui reposent à la base de notre organisation et le but qu'elle vise sont agréablement surpris de constater combien nos populations montrent d'intérêt et de compréhension pour notre œuvre.

Dans la lutte pour la vie, au milieu des difficultés inhérentes à son état d'humain,

le raiffeiseniste a donc des sujets de joie et de fierté. Joie de constater le développement incessant et la réussite complète d'une entreprise qui était autrefois considérée avec le plus grand scepticisme. Fierté de reconnaître que dans cette œuvre s'épanouit une vraie plante de notre sol, semée et cultivée jalousement par des hommes de cœur animés de l'amour des petits et des économiquement faibles. Joie et fierté mais reconnaissance aussi ! Reconnaissance envers la Providence qui protège visiblement notre œuvre ; reconnaissance envers les Raiffeisen et les Traber, envers tous ceux qui assurent le progrès et la bonne marche du mouvement.

Une loi supérieure à la volonté des hommes veut que seules se perpétuent les œuvres qui méritent d'être conservées. Gardons donc à cette œuvre l'originalité de son architecture sans jamais porter atteinte aux assises conçues par les pionniers. Travaillons à la fortifier dans le seul intérêt du bien commun.

Notre organe de presse

« Le Messenger Raiffeisen » entre dans sa 50^e année. Bientôt cinquantenaire, il n'a jamais failli à sa tâche. A l'avenir encore et comme par le passé, mieux encore s'il est possible, il poursuivra sa mission qui consiste à vulgariser les idées de Raiffeisen, à renseigner chacun sur l'évolution du mouvement, à traiter librement les questions de tous ordres qui intéressent le crédit rural en général, nos coopératives d'épargne et de crédit en particulier.

Notre modeste organe mensuel parvient-il à remplir la tâche qui lui est assignée ? Nous sommes mal placés pour répondre à la question, les encouragements comme aussi les critiques capables de nous guider nous faisant par trop défaut. Certes, nous savons que notre bulletin pourrait être plus riche et plus élevé de contenu. Nous aimerions en particulier donner plus d'espace à la recherche et à la présentation de tous les faits et de toutes les études accomplies par d'autres qui puissent servir à enrichir l'expérience, à faire fermenter les idées, à soutenir l'action. C'est pourquoi nous sollicitons ici encore la collaboration de ceux qui ont des idées intéressantes à développer. Nous invitons les Caisses à nous tenir au courant des faits qui marquent leur existence de manière que les expériences de chacun puissent se reverser fécondes pour tous.

Dans le but d'améliorer la présentation du journal, nous réalisons, avec ce numéro, quel-

ques innovations qui, nous l'espérons, seront bien agréées de nos lecteurs. Avec un en-tête nouveau — il faut bien de temps en temps retoucher son costume — notre « Messenger Raiffeisen » va s'habiller de quelques illustrations, images variées, vues reposantes qui n'auront d'autre but que celui de chercher à rompre l'aridité des textes tout en instruisant et en renseignant. Nous osons espérer que l'essai sera concluant. Ce faisant, nous ne voulons d'ailleurs que profiter de l'expérience des autres : l'illustration est à la mode, l'image parle.

Un changement plus conséquent encore est celui qui concerne la partie réservée aux lecteurs de langue italienne : « La pagina della Svizzera italiana ». Pour des raisons d'ordre purement matériel, en raison du nombre restreint des Caisses, partant des lecteurs de langue italienne, l'Union a dû renoncer à la parution d'un bulletin particulier rédigé dans cette langue. Pour pallier le manque d'information dont auraient souffert nos amis tessinois et ceux de la partie italienne des Grisons, notre journal s'est fait un plaisir, depuis de nombreuses années, de réserver l'hospitalité de ses colonnes à « La Pagina ». Et c'est ainsi qu'actuellement quelque 1300 abonnés des 85 Caisses de la Suisse italienne reçoivent notre « Messenger Raiffeisen ». Cette partie italienne du journal s'est développée petit à petit ; aujourd'hui, elle va se réserver régulièrement quatre pages de telle sorte qu'il nous a paru plus rationnel de l'encarter au milieu de notre « Messenger Raiffeisen ». « La Pagina » se



Les 90 ans de sir Winston. — Pour son anniversaire, Winston Churchill a reçu le plus imposant gâteau de l'année (60 kg.).

transforme ainsi en « Il Messagero Raiffeisen ». Ce bulletin commence sa propre numérotation, sa propre pagination. Ses propres lecteurs pourront le sortir. Ils auront ainsi leur propre journal et pourront en faire la collection bien à part sans pour autant négliger la lecture de la partie française qu'ils ont toujours appréciée.

« Le Messager Raiffeisen » se fait un honneur de continuer à rendre service aux lecteurs et aux coopérateurs de la Suisse italienne et souhaite prospérité et longue vie à « Il Messagero Raiffeisen » qui entre dans une nouvelle étape de son existence.

Géo Froidevaux, rédacteur.

Bonne année

« Bonne année ! » : combien de fois aurons-nous entendu ces deux mots durant ces derniers jours, même à notre époque où nous vivons trop souvent en indifférents parmi des indifférents, en étrangers parmi des étrangers !

La routine et l'accoutumance n'ont pas réussi à les démonétiser entièrement. Il arrive même que celui à qui ils s'adressent, y attache plus de sens et de portée que celui qui les formule.

Une nouvelle année commence, et nous sentons au plus intime de notre être qu'elle se présente entourée de mystère, où le rêve essaie de rejoindre la réalité, où l'inquiétude et la crainte se mêlent à nos beaux espoirs et à notre joyeuse assurance !

De quoi demain sera-t-il fait ?

1965 ne surgit pas du néant ; elle est conditionnée largement par le passé ; elle en sera en partie le fruit.

Le passé, c'est de la réalité. Et cette réalité peut souvent s'exprimer en chiffres.

Nous dressons notre bilan, et la froideur impitoyable des chiffres nous traduit brutalement le résultat effectif de nos efforts et de nos luttes, de nos échecs et de nos réussites. Si beaucoup de gens ont peur de faire ce bilan, c'est qu'ils voudraient prolonger le rêve, le beau rêve dont il faut s'éveiller !

Cette réalité d'aujourd'hui ne semble pas rassurante. Nous avons l'impression, à tort ou à raison, que nous avons franchi le Rubicon et qu'aux années prospères, aux années de « vaches grasses », vont succéder les autres. Le climat s'alourdit, incontestablement. Nous avons vécu dans l'insouciance, nous avons hypothéqué l'avenir ; il s'agit d'amortir, puis de payer nos dettes.

Le malheur est qu'il s'agira de faire des choix douloureux, et que nous y sommes mal préparés. Ce n'est plus seulement de l'argent, c'est du caractère qu'il nous faudra désormais.

Pour notre monde où l'argent est roi, nous cherchons financièrement, économiquement,

socialement, un équilibre précaire. Ce serait sans doute déjà un très heureux résultat de maintenir notre standard de vie. La vie est une dure école ; ce n'est pas un conte de fées !

Heureux sans doute seront cette année ceux qui hier ont résisté à l'hystérie collective de la vie facile, ceux qui ont su « mesure garder ».

Savoir mesure garder, comme le conseillait Montaigne, c'est sans doute aussi la première condition à remplir pour que nos souhaits et nos rêves se réalisent en 1965.

Les vœux, les souhaits, c'est une forme du rêve.

Et le rêve, ce peut être simplement un moyen d'évasion. S'arracher un instant à la vie réelle, voilà ce qui remplit les salles obscures des cinés, ce qui assure le succès des romans populaires. Et pourquoi pas ? La vie se charge bien de nous ramener sur la terre ! Encore faut-il ne pas se prendre à son propre jeu !

Le rêve, c'est aussi, trop souvent, le goût du risque. Pourquoi pas ? Pendant des siècles, notre histoire nationale en a été faite et il n'y a pas si longtemps que la grande politique s'appelait la politique du risque calculé. Aussi longtemps que le calcul l'emporte sur le risque, ce peut être acceptable. Mais quand le risque l'emporte sur le calcul, l'aventure a toutes les chances de mal finir, à la table de jeu, au volant d'un bolide, ou tout simplement dans les affaires.

Le rêve, ce peut être tout simplement un acte de confiance en la Providence ! Combien la foi a-t-elle inspiré d'entreprises qui ont réussi, alors que tout l'univers était unanime à en prédire l'échec ! Encore cette foi doit-elle être authentique et ses buts réellement évangéliques !

Néanmoins, et dans l'immense majorité des cas, si nous voulons que nos souhaits et nos rêves passent dans la réalité, et qu'ainsi

cette nouvelle année soit heureuse pour nous, la condition première et fondamentale est d'adapter nos rêves et nos buts à nos moyens et à nos possibilités. Qui trop embrasse, mal étirent.

Une autre condition est d'accepter de fournir les efforts requis et de les poursuivre jusqu'à ce qu'on touche au but. Qui veut la fin, veut les moyens.

Un conte oriental raconte qu'un homme partit à la recherche du bonheur. Il parcourut toute la terre en tous sens sans parvenir à le trouver. Fatigué et découragé, il revint chez lui et trouva le bonheur qui l'attendait assis devant sa porte.

Le bonheur est fait de choses simples et à notre portée. Il suffit d'apprendre à les voir !

Bonne et heureuse année !

M. Cordelier.

Chronique économique et financière

Economie mondiale

Les grands événements politiques de ces derniers mois, que ce soit le changement de gouvernement en URSS ou l'explosion d'une bombe atomique en Chine, n'ont pas influencé le tableau conjoncturel de l'économie mondiale. L'expansion se poursuit dans l'ensemble.

Parmi les pays industriels, les Etats-Unis demeurent sous le signe de la croissance économique, mais le danger inflationniste y reste une source de continuel soucis. L'économie canadienne tourne aussi à plein régime. Des signes de tension conjoncturelle s'y sont également précisés que le gouvernement cherche à corriger.

En Europe, partout on note les efforts des autorités pour contrôler le boom. La lutte méthodique se poursuit en France surtout où, pour la première fois depuis les années 20, le budget prévoit des finances équilibrées en 1965. En Italie cependant, la production a tendance à baisser sous l'effet du programme de stabilisation. La situation des échanges extérieurs de la Grande-Bretagne s'est en revanche détériorée depuis l'été. C'est pourquoi le gouvernement travailliste issu des élections parlementaires a annoncé immédiatement des mesures fiscales visant à limiter les importations et à encourager les exportations, tout particulièrement une taxe spéciale de 15 % sur les importations, décision

unilatérale qui a fait beaucoup de bruit au sein de l'AELE dont la Grande-Bretagne est membre fondateur. Cette attitude dénote surtout une désinvolture assez inquiétante à l'égard des engagements internationaux.

On sait aussi que la Banque d'Angleterre a pris la mesure draconienne d'élever le taux d'escompte de 5 à 7 %, cela pour maintenir le cours de la livre et stopper la fuite des capitaux, a précisé le chancelier de l'Echiquier. Mais les menaces spéculatives n'étaient-elles pas la conséquence des dernières initiatives économiques du nouveau cabinet travailliste ? Et la livre a été sauvée grâce à l'appui matériel des pays voisins intéressés, dont la Suisse. Conséquence de cette hausse du taux d'escompte, les Etats-Unis ont porté le leur de 3 1/2 % à 4 % et le Canada de 4 à 4 1/2 %.

En Suisse

L'économie du pays a subi des influences contradictoires ces tout derniers mois. D'une part, le volume de la consommation intérieure, l'intensité du trafic touristique et l'ampleur de la demande étrangère n'ont cessé de stimuler la conjoncture. Dans l'industrie, les rentrées de commandes ont repris un rythme plus rapide et la situation du marché du travail reste tendue.

D'autre part, les mesures destinées à com-

battre le renchérissement affaiblissent dans une certaine mesure les forces expansionnistes. La tension croissante du marché des capitaux surtout exerce une influence restrictive. L'industrie du bâtiment continue néanmoins de travailler à plein régime. Mais le nombre des autorisations délivrées pour la construction de logements recule légèrement. C'est pourquoi la Confédération a prévu des mesures particulières pour l'encouragement de la construction de logements à prix modéré.

La tendance générale de la conjoncture s'est répercutée sur le *commerce extérieur* : le très fort courant des importations s'est affaibli et le taux de croissance des exportations a même un peu progressé. En conséquence, l'excédent des importations, qui augmentait dernièrement encore, tend maintenant à se réduire. La *baisse des prix* s'est également ralentie. *L'indice du coût de la vie* (août 1939 = 100) atteignait 209,5 points à fin novembre. Il était de 209,3 à fin octobre et de 204,8 à fin novembre 1963. *L'indice des prix de gros* a même marqué un certain fléchissement en s'inscrivant à 236,9 points à fin novembre contre 237,6 à fin octobre.

Comme nous le laissons entendre, le *solde passif de notre balance commerciale* mensuelle est pour la deuxième fois en diminution comparativement au mois précédent et aussi par rapport au même mois de l'année passée. Au mois d'octobre, l'excédent de nos importations s'est élevé à 233,0 millions de francs contre 243,5 millions en septembre et 395,7 millions au mois d'août. En septembre et octobre 1963, le déficit s'était élevé respectivement à 251,5 et 257,8 millions.

Le grave problème qui préoccupe nos hautes autorités fédérales est celui de la possibilité de limiter *l'effectif des travailleurs étrangers*. En août 1964, le nombre des ouvriers étrangers sous contrôle s'élevait à 720 000 alors que 115 000 autres disposaient du permis d'établissement, ce qui nous conduit à un effectif total de 835 000. Ce nombre a augmenté de 45 000 en une année, cela sans tenir compte des familles et des enfants qui ne travaillent pas. On peut à juste titre s'inquiéter d'une telle augmentation.

Compte tenu des arrêtés fédéraux traitant des effectifs du personnel, il serait normal de s'attendre à ce que l'effectif des travailleurs étrangers se stabilise. C'est bien le désir de l'Etat, des syndicats et des associations patronales. Le Conseil fédéral a donc la tâche très difficile de trouver une solution qui permette de plafonner l'effectif actuel ou, mieux encore, de le restreindre. Nous disons tâche difficile car cette augmentation de l'effectif est un effet et non une cause. C'est aux causes de la surchauffe qu'il faut s'attaquer, non à ses effets. Et c'est le contraire que

veut faire ce parti politique zurichois qui entend lancer une initiative populaire contre l'envahissement des étrangers.

Il serait imprudent, semble-t-il, de faire preuve de xénophobie alors que les causes du mal sont chez nous. C'est parce que nous connaissons la surchauffe que le nombre des travailleurs étrangers est allé en augmentant. C'est nous qui allons chercher ces étrangers. Ce n'est donc pas parce que le nombre des étrangers est allé en augmentant que nous connaissons la surchauffe. C'est nous Suisses qui organisons le circuit de la surchauffe. Lorsque les mesures prises ou à prendre contre la surchauffe produiront leurs effets, on constatera que l'effectif des travailleurs étrangers diminuera de lui-même.

Marché de l'argent et des capitaux

Nous n'apprenons rien de nouveau à nos lecteurs en leur disant que depuis le début de 1964, le *resserrement progressif du marché des capitaux* a eu pour conséquence une hausse des taux d'intérêt. La situation s'était passagèrement détendue en été en raison de la pause estivale, mais de nets signes de resserrement sont réapparus dès la fin août déjà. Ce revirement n'a pas surpris, car l'épargne indigène reste sensiblement inférieure aux besoins financiers de l'économie.

Il est bien sûr malaisé de déterminer jusqu'à quel point la raréfaction des capitaux est due à la surchauffe ou aux mesures prises pour la combattre. Ce qui est certain, c'est que les constructions, surtout la construction de logements, sont entravées plus par la pénurie de capitaux que par les restrictions officielles.

Les besoins considérables de capitaux de notre économie se reflètent également dans les bilans des grandes banques et des banques cantonales où l'on a constaté, durant les trois premiers trimestres de 1964, soit un ralentissement de l'afflux des dépôts, soit de grosses augmentations des crédits. On n'a pu faire face à la situation que grâce à l'émission de nombreux et importants emprunts par obligations à long terme à des conditions toujours plus onéreuses. Durant toute l'année, le coût de ces obligations dépassa largement le taux d'intérêt des nouveaux prêts hypothécaires en premier rang accordés par ces mêmes établissements, ce qui nous amène à déduire que cette augmentation des charges ne peut se traduire que par une nouvelle augmentation du taux hypothécaire. Qu'on ne soit pas encore au sommet de la hausse, c'est la logique même !

Fait significatif du resserrement des capitaux même dans les milieux les plus richement pourvus, c'est qu'on a appris, lors de

la dernière session du Grand Conseil zurichois, que ce grand et riche canton industriel, avec sa banque cantonale de beaucoup la plus importante de Suisse, n'est plus à même de financer tous les besoins de crédits des communes. Conformément aux directives de la Banque nationale, ordre de priorité a dû être établi pour répondre aux besoins de première nécessité.

Preuve encore de la pénurie de capitaux, c'est la réclame que font à profusion les banques par des annonces alléchantes dans la presse. On offre partout 4 1/2 % pour les obligations à 5 ans et 4 1/4 % pour celles à 3 ans de terme. La Caisse hypothécaire de Genève bonifie 3 1/2 % en épargne depuis le 1^{er} janvier 1965, le « Crédit hypothécaire pour la Suisse romande » à Genève également. La plupart des banques cantonales se sont alignées au 3 1/4 % sur la Banque cantonale de Zurich. Celle de Berne reste à 3 % pour les carnets d'épargne habituels, mais passe à 3 1/4 % pour les carnets d'épargne spéciaux à terme. La Caisse d'épargne de Courtelary, qui donne le ton dans le Jura sud, bonifie également 3 1/4 %. Du côté des émissions d'emprunts à long terme, on ne parle plus que du taux de 4 3/4 % pour celles des collectivités de droit public et de celui de 5 % pour celles des Entreprises électriques.

Comme les banques ne sauraient travailler à perte en prenant à leur charge la hausse des intérêts des dépôts, force leur est d'adapter à la situation les taux des prêts et crédits. C'est ainsi qu'on en vient normalement au taux de 4 1/4 % pour les anciennes hypothèques de premier rang et à 4 1/2 % pour les nouvelles affaires. Tant désagréable que soit cette décision, elle découle de la logique même.

Dans nos Caisses Raiffeisen

Au début de l'an, les organes dirigeants de nos Caisses de crédit mutuel se réunissent pour examiner et contrôler les comptes annuels que le caissier vient de boucler. Sur la base du résultat enregistré, spécialement du bénéfice réalisé, on fait le point pour établir le budget de l'exercice qui s'ouvre et le résultat sera conditionné à l'échelle des taux adaptés aussi bien à la situation du marché de l'argent qu'aux exigences du bilan. Mensuellement, « Le Messenger Raiffeisen » leur a fourni les directives utiles et la présente chronique doit parfaire leur information.

Aux termes des statuts, l'échelle des taux doit être fixée en séance commune des deux Conseils et verbalisée avec précision. On s'appliquera, à cette occasion, à faire bénéficier

de conditions favorables aussi bien les déposants assidus que les débiteurs ponctuels, cela dans la marge des possibilités effectives résultant de la structure et de l'importance du bilan. Mais ni les uns, ni les autres ne doivent seuls faire les frais de la situation actuelle particulière du marché de l'argent. C'est affaire de solidarité et de justice et, en tout état de cause, on maintiendra une marge suffisante de gain pour couvrir les frais généraux (salaire, impôts, etc.) et pour assurer un bénéfice normal en vue du renforcement rationnel indispensable des réserves, conformément aux prescriptions de la loi et à l'application d'une saine politique bancaire.

Nous rappelons notre consigne : la marge de gain doit être d'au moins 1 % entre les taux de base des deux secteurs, le passif et l'actif, soit entre le taux de l'épargne et celui des hypothèques de premier rang, seules pouvant se contenter d'une marge de 3/4 % les fortes et anciennes Caisses solidement établies.

A la lumière des commentaires qui précèdent, une adaptation objective des taux s'impose à nos institutions de crédit mutuel. Les dirigeants responsables sont appelés à prendre des décisions parfois désagréables. On ne saurait marquer une certaine réticence ni faire preuve de scrupule qui ne manqueraient pas d'avoir des conséquences sur la formation des fonds propres. Comme le souligne le directeur de l'Union dans l'article qui suit, il s'agit de ne pas perdre les fruits de l'heureuse innovation qui est résultée de la nouvelle teneur de l'article 7 des statuts relative à l'augmentation des parts sociales et à l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires. Il faut à tout prix conserver la relation actuelle favorable entre les fonds propres et le total des engagements.

Du côté des créanciers, nous conseillons de bonifier le 3 1/4 % en épargne ; là où c'est possible, on conservera néanmoins encore le taux de 3 %. Les obligations de caisse doivent être offertes à 4 1/4 % à 3 ans et à 4 1/2 % à 5 ans de terme.

Dans cette optique, le taux de 4 1/4 % doit prévaloir pour les hypothèques de première qualité. Ce taux est à appliquer dès le début de 1965, au plus tard dès le printemps prochain. On prendra la décision assez tôt pour permettre l'envoi d'un avis (formule 170) aux débiteurs intéressés. Les nouvelles affaires de premier rang ne se traiteront plus en dessous de 4 1/2 %, les crédits de construction même à 4 3/4 %. On majorera également en conséquence les taux des avances des autres secteurs, en deuxième rang hypothécaire contre nantissement et contre cautionnement, etc. Pour les collectivités de droit public, c'est le taux hypothécaire de premier rang qui doit entrer en ligne de compte.

Nous résumons ainsi nos propositions pour l'échelle des taux à appliquer en 1965 :

Créanciers :

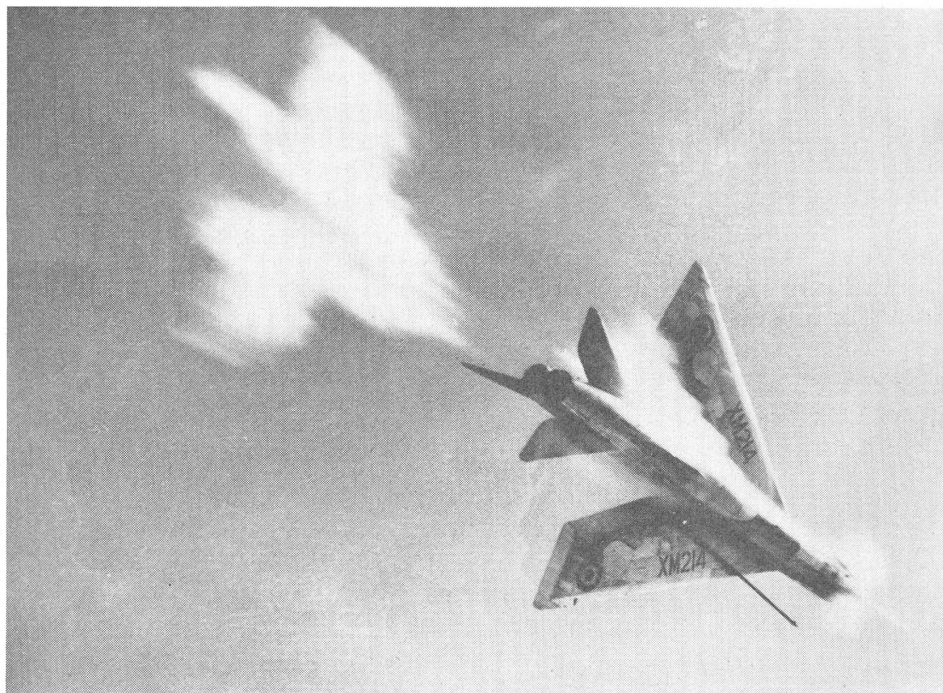
Obligations à 3 ans de terme :	4 1/4 %
Obligations à 5 ans de terme :	4 1/2 %
Épargne :	3 1/4 %
Dépôts en compte courant à vue :	1 à 1 1/2 %

Débiteurs :

Hypothèques de 1 ^{er} rang :	4 1/4 %
Nouvelles hypothèques :	4 1/2 %
Hypothèques de rang postérieur avec garantie complémentaire :	4 1/2 %
Avances sur nantissement :	4 1/2 %
Avances contre cautionnement :	4 3/4 %
Engagements de bétail :	4 3/4 à 5 %
Avances aux communes :	4 1/4 %

Pour les crédits en compte courant, il est d'usage d'appliquer les mêmes taux, selon la garantie, mais soit d'y ajouter une commission modeste et justifiée de 1 % par semestre sur le doit, soit de les majorer de 1/4 %.

Fx



Un curieux phénomène. — Cette extraordinaire photographie nous montre, faisant feu de ses canons de 30 mm., un chasseur britannique « Lightning », volant à 12,000 mètres d'altitude. La chaleur des canons, lorsqu'ils tirent, forme une condensation qui suit le fuselage.

Quelques réflexions sur la politique de gestion des Caisses Raiffeisen

Conformément aux principes qui sont créés dans les statuts, les Caisses Raiffeisen n'aspirent pas à réaliser des gains substantiels leur permettant de payer des dividendes et tantièmes. Au contraire, les membres des Comités de direction comme des Conseils de surveillance remplissent leur mandat à titre purement honorifique. Au surplus, 90 % environ de l'excédent d'exploitation sont virés à la réserve, alors que 10 % seulement sont réservés au paiement d'un intérêt sur les modestes parts sociales que détiennent les membres solidairement engagés. Pourtant, indépendamment de leur activité bénéfique, de leurs aspirations à faire profiter déposants comme emprunteurs de conditions avantageuses, les Caisses Raiffeisen ne doivent pas oublier qu'une telle ambition n'est possible et réalisable que si les fondements de l'œuvre offrent une résistance matérielle éprouvée. En d'autres termes, il faut posséder d'abord pour pouvoir donner ensuite.

Par ailleurs, il sied de tenir compte du fait que les Caisses Raiffeisen sont également soumises à la loi fédérale sur les banques et qu'elles sont par conséquent tenues d'en respecter la teneur. Cette loi ainsi que les différents règlements d'exécution qui s'y rattachent contiennent des prescriptions touchant le domaine des fonds propres et auxquelles tout établissement soumis se doit de satis-

faire. Pour les Caisses Raiffeisen régies par le principe de la responsabilité personnelle et solidaire des membres avec obligation, pour ces derniers, d'opérer des versements supplémentaires, les fonds propres doivent atteindre au minimum environ 5 % de l'ensemble des engagements.

Lors de l'appréciation du volume des fonds propres nécessaires à un institut bancaire, les avis peuvent différer. Dans la pratique, en effet, un établissement financier peut à la rigueur détenir une proportion fort élevée de fonds propres, relation qui peut toutefois s'avérer insuffisante si les actifs ne sont pas de première qualité. En revanche, un volume de fonds propres moins élevé peut être considéré comme suffisant lorsqu'à première vue les actifs ne dissimulent aucun risque. Dans cet ordre d'idées, toutes nos Caisses affiliées, au même titre que chaque institut bancaire, sont tenues d'assurer successivement le renforcement de leurs fonds propres dans le sens des prescriptions légales. Au surplus, ces dernières font état de minima exigibles, ce qui revient à dire que chaque établissement financier a l'obligation d'assurer la dotation de son capital de fonds propres de manière à remplir les conditions requises même en cas d'augmentation massive des dépôts, ce qui est toujours souhaitable. Autrement dit, il sied de faire en sorte que la

proportion des fonds propres soit toujours plus élevée que le minimum prescrit par la loi.

En 1964, sur les 1088 Caisses affiliées qui ont été invitées, par la révision de l'art. 7 de leurs statuts, à augmenter la part sociale de fr. 100.— à fr. 200.—, ceci dans le sens de la décision prise par le Congrès de 1963, 1002 d'entre elles ont obtenu l'approbation y relative de leurs sociétaires et, partant, un renforcement sensible des bases servant au calcul des fonds propres. Les 86 autres Caisses seront mises en demeure de faire figurer cet objet à l'ordre du jour de leur prochaine assemblée générale de 1965. Nous ne saurions laisser passer l'occasion qui nous est offerte sans exprimer notre reconnaissante gratitude aux responsables des Caisses qui ont donné suite à la décision de l'organe supérieur de l'Union. En effet, 92 % de toutes nos Caisses affiliées ont procédé à la révision de leurs statuts.

Dans ce domaine, il est important toutefois que les Caisses s'efforcent, tant par le recrutement de nouveaux sociétaires que par l'alimentation appropriée et régulière des réserves, de conserver l'avance réalisée dans le secteur des fonds propres grâce à l'augmentation des parts sociales. Nous savons que ce n'est pas toujours chose facile, attendu que, pour nos Caisses, la dotation des réserves n'intervient pratiquement que par le gain résultant de la différence entre les intérêts actifs et passifs. Effectivement, nos Caisses n'exigent tout au plus qu'une commission des

plus modiques et ne traitent aucune affaire d'un rapport spécialement élevé. Leur activité se limite à la gérance de dépôts d'épargne ainsi qu'à l'octroi de prêts hypothécaires ou de petits prêts et crédits d'exploitation. Dans le secteur de l'épargne, les Caisses se doivent de bonifier un taux aussi élevé que celui qui est pratiqué par les banques locales ou cantonales, souvent même supérieur si elles ne veulent courir le risque de devoir assister impuissantes à l'exode de leurs dépôts vers la ville, s'ils devaient y bénéficier d'un rendement plus attrayant. Les expériences faites jusqu'à ce jour démontrent, hélas, qu'il ne faut jamais trop compter sur la solidarité des déposants, même pas de ceux qui simultanément sont débiteurs de la Caisse.

Voici, parmi tant d'autres, un exemple frappant à même de confirmer ce qui précède : Un sociétaire se présente chez le caissier et l'informe qu'il dispose de quelques milliers de francs qu'il aimerait placer en obligations. Il précise qu'il est disposé à les confier à la Caisse locale, si celle-ci est à même de lui offrir 4 1/2 % — la Banque cantonale payait à l'époque 4 1/4 %. Dans la négative, il placera son argent en ville. Le même sociétaire est débiteur auprès de la Caisse et bénéficie par surcroît de la garantie de la Coopérative de cautionnement de l'Union. Pour le prêt en question, le taux était encore de 3 3/4 % net, y compris la prime de cautionnement que la Caisse prenait à sa charge. Cet exemple illustre bien à quel point les avantages sont souvent récompensés !

Etant donné que les Caisses Raiffeisen ne peuvent se soustraire à l'obligation qui leur est faite d'adapter sans cesse leurs taux créanciers aux conditions appliquées par la concurrence, il ne leur reste rien d'autre à faire qu'à augmenter également les intérêts débiteurs si elles veulent conserver saine et solide leur structure matérielle. Dans cet ordre d'idées, nous invitons expressément les responsables de nos institutions à abandonner les scrupules qui trop souvent les habitent et de prévoir une hausse appropriée des taux débiteurs à même d'assurer à la Caisse la réalisation d'un gain pour le moins normal et de nature à satisfaire aux exigences légales concernant les fonds propres.

Les dirigeants ne doivent surtout pas croire qu'une telle politique met la Caisse dans l'impossibilité d'offrir des avantages à ses sociétaires. De nos jours, il n'est pas rare que des premières hypothèques placées auprès d'établissements reconnus soient passibles d'un taux variant de 4 1/2 à 5 1/2 % avec ou sans commission. En appliquant du 4 1/4 voire même du 4 1/2 %, nos Caisses ne sont-elles pas plus avantageuses, même sans tenir compte des nombreuses commodités

qui découlent de la possibilité de pouvoir traiter ses affaires sur place ? Certes, nous n'avons nullement l'intention de pousser à la hausse des taux, le gain du bailleur de fonds, autrement dit de la Caisse, ne reposant en définitive que sur la marge d'intérêts, mais il est juste aussi que l'épargnant soit récompensé à son tour. Ce n'est donc que par l'adaptation rationnelle et bien étudiée des taux débiteurs que les Caisses pourront offrir un rendement attrayant aux déposants d'épargne sans trop grever leur résultat d'exploitation.

Ce serait de mauvaise politique que de négliger les règles les plus élémentaires à l'application desquelles tout établissement

Les mérites de notre agriculture

Le développement industriel de notre pays n'a cessé de s'accélérer, durant ces dernières années.

Pour le constater, il n'est que considérer l'agrandissement continu de nos villes et agglomérations, l'augmentation du nombre des fabriques et des entreprises artisanales, ainsi que des personnes qui y sont employées.

Notre agriculture suit une voix inverse. Comme dans les autres pays européens, le nombre des exploitations agricoles et des personnes qu'elles occupent est en diminution constante.

Dans la décennie 1950/1960, la population agricole a diminué de 20 %, de sorte que sa part à la population totale est tombée de 16,3 à 11,4 %.

Malgré cette régression, notre agriculture a le grand mérite d'avoir, dans ce même laps de temps, non pas seulement maintenu le chiffre de son rendement brut mais encore de l'avoir augmenté, dans une proportion considérable.

Le produit brut de l'agriculture suisse a en effet enregistré une augmentation quantitative de 20 %.

Comme le nombre des personnes occupées dans l'agriculture a diminué à peu près dans la même proportion, l'augmentation de la productivité par unité de main-d'œuvre se monte à 48 %, soit à près de 5 % par an.

Ces chiffres officiels constituent une preuve éloquente de l'augmentation considérable de la productivité de l'agriculture suisse, au cours de ces dernières années.

C'est donc tout d'abord à l'effort paysan qu'est due l'amélioration du revenu agricole.

Certes, les prix des produits agricoles ont été diversément adaptés sous la pression du renchérissement général et de l'augmentation des prix des moyens de production, des salaires et de la rétribution du paysan.

Il n'en reste pas moins vrai — et il faut

d'épargne et de crédit doit son existence pour faire peut-être bénéficier provisoirement quelques sociétaires de conditions particulières qui ne manqueraient d'ailleurs pas de se transformer en inconvénients pour la collectivité, par suite de l'amenuisement successif de la relation des fonds propres face aux engagements de l'institution. En cette période de l'année où les dirigeants vont être appelés à revoir l'échelle des taux pour 1965, nous ne pouvons que soumettre ces quelques considérations à leur bienveillante attention.

Dir. A. Edelmann, dr en droit.
(Traduction)

le dire très haut — que l'augmentation du revenu trouve sa source dans l'amélioration de la productivité de travail et elle doit être attribuée tout d'abord aux propres efforts de la paysannerie.

Cette augmentation de la productivité est intimement liée au progrès technique moderne.

Durant les dernières décennies, les exploitations agricoles ont été prises dans le mouvement déclenché par la révolution technique.

Le paysan, devant se passer de la main-d'œuvre parce que celle-ci est de plus en plus rare, a cherché une solution dans la mécanisation.

Il s'est évidemment heurté à de gros obstacles, dont le principal est souvent l'exiguïté ou le morcellement excessif de son exploitation.

Il est facile de comprendre que machines et tracteurs peuvent être mieux utilisés et de plus grand rendement dans une grande exploitation que dans une petite, comme il est clair que plus grande est la surface de l'exploitation plus grande et donc plus productive peut être la machine.

Cette mécanisation a entraîné deux conséquences : une demande toujours plus forte par les paysans eux-mêmes, soit pour l'achat, soit pour l'affermage, des terres cultivables et la diminution du nombre des exploitations.

Mais ces conséquences n'ont en rien diminué la prestation que le paysan suisse n'a cessé d'accorder au pays.

Bien au contraire, l'auto-provisionnement de la Suisse continue d'être assuré et même mieux assuré que par le passé.

La production agricole suisse — notait récemment M. le conseiller fédéral Wahlen — n'a couvert dans les dernières années que le 50 à 60 % de nos besoins totaux en denrées alimentaires, selon les récoltes. Cela nous a permis d'importer en 1963 pour 2,1 milliards de francs de produits agricoles alors

que nos exportations n'atteignaient que 0,44 milliard de francs.

Avec un tel degré d'auto-provisionnement — estime encore le haut magistrat — nous n'avons pu d'autre part maintenir le potentiel de production que nous estimons nécessaire pour des motifs d'économie de guerre, compte tenu de notre politique de neutralité.

Comme on aimerait que cela soit su et connu de toutes les classes de la population qui s'imaginent si facilement que le paysan ne fait rien ou presque pour se mettre à l'heure du temps.

Si l'effort paysan était doublé d'une adaptation convenable des prix des produits agricoles, gageons que la situation de l'agriculture finirait par être acceptable à tous ceux qui entendent rester fidèles à la « première et à la plus indispensable » des professions.

Pour l'heure, chapeau bas devant notre paysannerie suisse qui continue d'assurer notre indépendance économique en dehors de laquelle il n'est pas d'indépendance politique réelle.

« Nos frontières, faisait justement remarquer le chef de notre diplomatie suisse, ne nous ont pas isolés des problèmes-clés de l'agriculture européenne contemporaine, à savoir les modifications de structure, la dété-



rioration des termes de l'échange au détriment des produits agricoles, le retard du revenu par rapport aux autres groupes économiques, la coopération économique européenne et ses conséquences. Malgré tous les changements intervenus durant ces dernières décennies, la tâche de l'agriculture est restée la même : assumer en tout temps l'approvi-

sionnement en denrées alimentaires. Nous partons du principe que l'agriculture contribue à garantir l'indépendance économique d'un pays. *Un pays neutre ne prendra jamais ce devoir assez au sérieux.* »

Qui saurait mieux dire ?

Abbé Crettol,

recteur de l'ECA, Châteauneuf.

Extrait des délibérations du Conseil d'administration de l'Union

Réuni le 25 novembre 1964 sous la présidence de M. Gall Eugster, président, le Conseil d'administration de l'Union a délibéré sur les objets suivants :

1. Les deux Caisses nouvellement fondées de :

Pont-la-Ville (FR) et
Genestrerio (TI)

sont admises au sein de l'Union. Le nombre des fondations intervenues en 1964 est ainsi de six. Celle de Genestrerio est la 1100^e en Suisse. C'est avec joie et satisfaction que le Conseil d'administration prend note de l'heureux renforcement numérique du mouvement. Il remercie tous les coopérateurs qui contribuent sans cesse à la réalisation de l'idée mutualiste dans le secteur de l'épargne et du crédit. Sa gratitude particulière va à l'actif président de la Fédération tessinoise, le professeur Plinio Cepi.

2. Pour la période comprise entre le 15 août et le 15 novembre 1964, des crédits sollicités par les Caisses affiliées sont accordés pour une somme globale de 10,5 millions de francs, alors que quelques communes sont mises au bénéfice d'avances de caractère urgent.

3. Le rapport du directeur de l'Office de revision touchant la modification de l'art. 7 des statuts des Caisses affiliées dans le sens d'un réajustement des normes servant au calcul des fonds propres est accueilli favorablement par le Conseil. Des remerciements sont adressés aux 1002 Caisses qui ont procédé à cette revision des statuts conformément à la décision prise par l'assemblée annuelle des délégués. La direction est chargée de prendre les dispositions utiles pour que les 86 autres Caisses procèdent sans faute, au printemps 1965, à la dite revision, telle qu'elle a été décidée par le Congrès de 1963.

4. Il ressort du rapport que présente le directeur Schwager sur l'activité de la Caisse centrale durant les mois de septembre à novembre que les besoins de crédits des Caisses sont toujours fort substantiels et que la direction se doit de vouer une attention constante au maintien d'une liquidité suffisante non seulement pour elle-même, mais aussi pour l'ensemble des Caisses fédérées.

5. L'exposé intermédiaire du directeur Edlmann traitant des revisions opérées auprès des Caisses affiliées laisse supposer l'accomplissement intégral du programme pour 1964. Par une décision unanime, le Conseil d'administration donne pleins pouvoirs à la direction pour intervenir avec vi-

gueur et fermeté auprès des Caisses dont la revision ne donne pas satisfaction, en veillant au respect absolu et sans condition des prescriptions statutaires.

6. Le Conseil d'administration est renseigné sur l'évolution de la situation sur le marché de l'argent et des capitaux.

7. Par l'augmentation décidée de 1 million de francs, le capital social de l'Union suisse est porté à 21 millions. La répartition aux Caisses y ayant droit doit intervenir à fin 1964.

8. La revision des statuts de la Caisse de retraite de l'Union et l'augmentation des prestations proposées par l'administration de cette institution de prévoyance sont approuvés sans réserve.

9. Le Conseil d'administration procède aux nominations de fin d'année. Sont promus :

a) Chefs-reviseurs :

MM. Roland Séchaud, sous-directeur et
Albert Krucker, fondé de pouvoir.

b) Fondé de pouvoir :

M. Joseph Bucheler, réviseur.

c) Mandataires commerciaux :

MM. Joseph Jeannerat, réviseur.

Adolphe Keller, réviseur.

Ernest Rechsteiner, réviseur.

Mise en vigueur de la loi sur la propriété par étage

Le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur la loi sur la propriété par étage du 19 décembre 1963 (loi modifiant la partie 4 du code civil). Le délai de référendum était échu le 18 mars. Le Conseil fédéral a estimé qu'il n'y avait aucune raison d'ajourner davantage la mise en vigueur de ce texte dont il n'attend pas d'effets défavorables sur le marché immobilier.

Le délai observé s'explique par le fait qu'on voulait d'abord constater les répercussions des mesures contre le renchérissement sur la spéculation et la situation du logement.

Et pourtant, de fortes appréhensions se font connaître dans de larges milieux sur les répercussions préjudiciables que ne manquera pas d'avoir l'entrée en vigueur de la propriété par étage. Ne peut-on pas s'attendre à ce que la tentative d'échapper au contrôle des loyers ou au régime de surveillance grâce à la propriété par étage fasse école? La pénurie des logements, qui s'accroît encore plus, est une occasion inespérée pour les usuriers sociaux qui profiteront de tirer parti de la misère des locataires. Souhaitons seulement que l'optimisme du Conseil fédéral ne soit pas trompé.

Fx

Pseudo-vente par acomptes Le Conseil fédéral se déclare impuissant

Par une loi fédérale du 23 mars 1962, l'Assemblée fédérale a pris les mesures utiles pour régir la vente par acomptes et limiter les abus auxquels cette formule pouvait conduire. La loi prévoit notamment, lors de la signature du contrat, le versement « d'un paiement initial » d'une certaine importance.

Pour détourner cette disposition, certains commerçants utilisent la méthode du simple contrat « de location » qui se transforme en « location vente » lorsque le montant nécessaire du versement initial est atteint.

Tenant compte de cette situation, M. R. Deonna, conseiller national, de Genève, a posé au Conseil fédéral une question ainsi conçue :

Certains appareils et marchandises, par exemple des postes de télévision, font l'objet d'une location, alors qu'il est indiqué dans le contrat qu'à tout moment l'appareil peut être acheté à un prix avantageux.

Il y a ainsi violation de la loi sur la vente par acomptes du 23 mars 1962, qui s'applique à tous les actes juridiques, en particulier aux contrats de location-vente, en tant que les parties visent les mêmes buts économi-

ques que la vente par acomptes, quelles que soient les formes économiques dont elles se servent.

M. Deonna exprimait l'idée qu'il serait utile, indépendamment de l'aspect de concurrence déloyale d'un tel mode de faire, de faire connaître que de telles offres revêtent un caractère illégal, et de préciser à quelles conditions des annonces de location doivent répondre pour ne pas tomber sous le coup des dispositions de la loi régissant la vente par acomptes.

La réponse attendue

Dans les milieux économiques, on s'attendait à une réponse rédigée approximativement comme suit :

Le Conseil fédéral est conscient que des commerçants peu scrupuleux détournent actuellement la loi régissant la vente par acomptes.

Une étude est en cours afin qu'il soit mis fin à de tels agissements. Un projet de modification de la loi sera, à cet effet, soumis sous peu au législateur fédéral.

La réponse effective

Voici quelle est, en fait, la réponse du Conseil fédéral :

• *Pour savoir si des annonces sont licites ou non, il faut se référer non pas aux dispositions sur la vente par acomptes selon les articles 226 et suivants du Code des obligations, mais à la loi sur la concurrence déloyale. Celui qui est, par de telles annonces, directement atteint ou menacé dans ses intérêts économiques juridiquement protégés peut intenter action devant les tribunaux par la voie civile ou pénale.*

• *Une autre question est de savoir si les contrats conclus sur la base de telles annonces sont régis par les dispositions sur la vente par acomptes. La réponse ne peut pas être donnée à titre général. Elle dépend de chaque cas, compte tenu de toutes les circonstances. Comme il s'agit d'une question d'application et d'interprétation du droit civil, il incombe aux tribunaux, et non aux autorités administratives fédérales, de se prononcer en cas de litige.*

• *Le législateur a adopté cette réglementation de droit civil, tout en se rendant compte de son imperfection, mais en faisant confiance au respect de la loi par les justiciables. Or, il semble que certains milieux ne savent pas se montrer dignes de cette confiance. Il serait regrettable que, par leur faute, une aggravation des dispositions sur la vente par acomptes doive être envisagée.*

Les autorités fédérales ont pris toutes les dispositions utiles pour qu'il ne soit pas possible de détourner les règles relatives au droit de gage (art. 884 et suivants du Code civil suisse).

Pourquoi ces mêmes autorités renoncent-elles aujourd'hui à prendre les mesures voulues pour que la loi sur la vente par acomptes soit appliquée non seulement dans sa lettre, mais également dans son esprit?

On comprend d'autant moins le Conseil fédéral que la vente par acomptes constitue un élément très actif de l'intensification de la surchauffe.

(La Suisse.)

E. S.

Emoluments en matière de registre du commerce

L'Office fédéral du registre du commerce à Berne nous rend attentifs au fait que les bureaux du registre du commerce ne sont pas toujours renseignés sur les éléments de fortune des Caisses Raiffeisen, si bien qu'il leur est souvent difficile d'appliquer en toute certitude le tarif fédéral des émoluments.

Ainsi, lors de réquisition touchant l'inscription d'une révision des statuts ou d'une modification dans la composition du Comité, il est exigé d'une coopérative (Caisse Raiffeisen) affichant une fortune inférieure à fr. 50 000.— des frais moins élevés que pour une institution détenant une fortune supérieure à la somme précitée. Il faut entendre par fortune, le total des parts sociales additionné aux réserves, le dernier bilan étant déterminant en la circonstance. Il sied donc de faire connaître dorénavant au registre du commerce l'état de fortune de la Caisse lors de chaque réquisition d'inscription touchant l'un des deux cas susmentionnés. Les nouvelles formules que l'Union tient à la disposition des Caisses ont été conçues dans ce sens. En revanche, celles que les Caisses détiennent en stock devront être complétées par une indication appropriée. Cette mesure n'est toutefois pas nécessaire lorsque la réquisition touche l'inscription ou la radiation de sociétaires (formule N° 46), attendu que les émoluments y relatifs sont les mêmes pour toutes les Caisses.

IN MEMORIAM

† Roger SANDOZ

président du Comité de direction,
Chézard-St-Martin (Neuchâtel)

Le 28 octobre, nous apprenions avec tristesse le décès de notre ami Roger Sandoz.

Atteint dans sa santé depuis un certain temps déjà, il avait dû renoncer à la plupart de ses activités et n'avait guère conservé que la présidence de notre Caisse de crédit mutuel. Il y trouvait certainement une fran-

che et cordiale amitié au milieu d'amis de toujours.

En effet, il fut membre du Comité de direction depuis la fondation de l'institution, en 1942. Il en a été le secrétaire durant de nombreuses années puis présida aux destinées de notre société pendant dix ans, soit dès 1954.

Il a rempli sa charge avec compétence et dévouement. Il abordait les problèmes avec une impartialité parfaite tout en ayant le souci de rendre service. Son amabilité, sa gentillesse et ses conseils nous étaient extrêmement précieux et nous sommes navrés de perdre si prématurément un président auquel nous devons beaucoup.

Nous garderons de lui un souvenir reconnaissant et nous réitérons à sa famille notre sincère sympathie.

G.-A. A.

* * *

† Léon CONNE, syndic

président du Comité de direction
Corsier (Vaud).

C'est avec une profonde douleur que la population tout entière de la commune a appris le subit décès de son syndic, président de la Caisse locale de crédit mutuel.

Personnalité appréciée et aimée au-dedans et largement au-dehors de la commune, solidement attachée à sa terre natale, M. Léon Conne fut très sollicité par les problèmes du domaine public auxquels il consacra ses forces avec le plus grand dévouement. Entré au Conseil communal en 1925, autorité dont il fut quelques années le président, il fut nommé syndic en janvier 1950. Il présida dès lors avec un rare bonheur aux destinées de cette commune de Corsier qu'il aimait et qui lui doit beaucoup.

Doué de ce solide bon sens acquis au contact de la terre, gratifié d'une honnêteté et d'une probité exemplaires, il assura sa collaboration à la Caisse Raiffeisen locale dès 1925. Elu au comité de surveillance en 1955, il devint président du Comité de direction en 1960. Là encore, ses conseils, ses avis équilibrés lui valaient une estime sans partage. Tout autour de lui s'était créé un climat de sympathie réelle et sincère.

Veuille sa famille croire à l'expression des sentiments durement affligés de toute une population.

R. B.

* * *

† Louis PASQUIER

caissier
Sâles (Fribourg)

La Caisse Raiffeisen de Sâles vient de perdre un de ses meilleurs serviteurs. Personnalité serviable, au caractère agréable et pondéré, M. Louis Pasquier incarnait la droi-

ture et la sagesse. Jamais on ne faisait appel en vain à ses services. Une homme d'une telle trempe ne pouvait manquer d'attirer sur lui les regards de ses concitoyens. C'est ainsi qu'il fut secrétaire communal durant 40 ans, caissier de la Caisse de crédit mutuel durant 38 ans et secrétaire-caissier de la société de laiterie durant 40 ans. Compétent greffier de la Justice de Paix de Vaulruz, il fut également membre de multiples organismes et de nombreuses commissions dont l'une fédérale. Les raiffeisenistes fribourgeois l'appellèrent à siéger, durant plus de deux décennies, au sein du Comité de leur Fédération cantonale. Apprécié par son calme respectable et le réalisme de ses conseils, le défunt laissera un grand vide difficile à combler.

A son épouse et à sa famille dans la douleur, nous présentons l'hommage de notre sympathie émue et nos sincères condoléances.

Un ami.

* * *

† Aimé CHOLLET

président du Comité de direction
Palézieux-Maracon (Vaud)

Vendredi 6 novembre, une infiniment triste nouvelle jetait brusquement la consternation dans toute la contrée. M. Aimé Chollet, président de la Caisse de crédit mutuel, circulant en vélo-moteur, avait été renversé le jour précédent par une voiture et succombait à ses blessures.

Cette mort, à laquelle on a encore peine à croire, est un deuil général. Le défunt étant unanimement aimé et respecté; jamais prénom ne fut mieux porté.

Secrétaire municipal durant 52 ans, pendant quatre législatures, député au Grand Conseil, en 1897 le Conseil d'Etat lui confie la dignité de substitut du Préfet du district d'Oron, fonction qu'il occupa jusqu'en 1956. Président de notre Caisse de crédit mutuel dès 1946, il fit preuve de qualifications professionnelles indéniables, se révélant un conseiller judicieux, un collaborateur intègre, compétent et d'une absolue discrétion. Son abord était un réconfort et un bienfait. La parole de l'ancien sage: « Ce qui fait le charme d'un homme, c'est sa bonté » pouvait lui être appliquée dans sa plénitude. Aussi, ses obsèques furent-elles une émouvante et éloquente manifestation de l'estime, de l'affection et du respect dont il était en-

touré. Au bord de la tombe, M. Ed. Pilet, vice-président de la Caisse, adressa un ultime adieu à ce fidèle membre et président dévoué.

Veillent les siens croire à notre vive et respectueuse sympathie.

R. B.

A nos collaborateurs

L'époque des assemblées générales ordinaires et des manifestations jubilaires approche. Selon la tradition, nous réserverons, dans le *Messenger Raiffeisen*, toute la place utile à la publication des reportages qui nous parviendront de ces manifestations de la vie coopérative au village. A la proclamation des résultats, il y aura lieu d'ajouter les faits saillants qui peuvent intéresser les lecteurs. Nous précisons cependant qu'habituellement la simple copie du procès-verbal ne convient guère. Il faut rédiger quelque chose de plus vivant en évitant les longueurs et les détails inutiles qui n'intéressent pas le lecteur, supprimer les énumérations oiseuses et se contenter des principaux chiffres qui situent la Caisse dans l'économie locale. On débarrassera également ces textes du vilain « protocole », mot impropre qui doit être remplacé par le substantif bien français « procès-verbal ».

A cette occasion, nous nous permettons de recommander à nos collaborateurs locaux :

1. de rédiger une relation succincte, claire et précise ;
2. d'utiliser si possible la machine à écrire ;
3. de veiller à une écriture lisible des rédactions manuscrites ;
4. de laisser un intervalle suffisant entre les lignes pour permettre d'éventuelles corrections ;
5. de n'écrire que d'un seul côté de chaque feuille.

Nous publierons volontiers ces comptes rendus qui mettent de la variété dans la présentation du journal et qui l'animent d'un souffle communicatif d'émulation et de propagande par le reflet des résultats enregistrés et des expériences faites. Nous les ferons paraître au gré de la place disponible et dans l'ordre de leur arrivée.

Le rédacteur et l'imprimeur.

P. S. Il est chaudement recommandé de faire paraître de tels communiqués dans la presse locale.

Communications du bureau de l'Union

Liquidité

En tant qu'instituts financiers étroitement liés à la population rurale et à sa vie éco-

nomique, les Caisses Raiffeisen se voient ces derniers temps de plus en plus appelées à satisfaire les demandes de crédits en augmentation constante. Toute souhaitable et réjouis-

sante que soit l'utilisation de l'argent dans son propre rayon d'activité, nous devons néanmoins exiger avec fermeté le maintien permanent de disponibilités suffisantes. Il y a donc lieu de tenir à disposition 10 % environ de la somme du bilan, soit le total en caisse et l'avoir auprès de la Caisse centrale (compte ordinaire et dépôts à terme). Les Caisses doivent prendre toutes mesures utiles afin de pouvoir porter les montants prescrits sur l'état de liquidité exigé par la loi sur les banques, à remplir à nouveau au 31 décembre 1964. Un stock d'argent liquide découlant d'un esprit de prévoyance ne constitue-t-il pas, aux temps actuels surtout, un fleuron particulier dans le bilan d'une banque ? Ces bonnes disponibilités, chaque Caisse les doit aussi à tous ses déposants qui, en tout premier lieu, ont droit à leur argent.

Remise des comptes annuels à l'Union

Nous rappelons à Messieurs les caissiers que les comptes annuels de 1964 doivent être terminés pour le 15 février 1965. Si les travaux préparatoires ont été normalement effectués, ce délai doit pouvoir être respecté. Ces comptes doivent être aussitôt soumis tout d'abord au Comité de direction et au Conseil de surveillance. Les organes responsables de la Caisse prendront connaissance des résultats en séance commune. Ils fixeront par la même occasion les taux d'intérêt pour la nouvelle année. Ensuite, le Comité de direction examinera avec soin plus spécialement les chiffres reportés au bilan et les postes du compte de profits et pertes. Il les comparera également avec les éléments respectifs de l'année précédente. Les travaux de contrôle statutaire incombant au Conseil de surveillance consistent surtout à vérifier si les garanties et actes indispensables existent réellement pour tous les prêts et crédits accordés, puis à constater si tous les postes du bilan concordent avec les livres.

Après avoir été contrôlés puis signés par les organes dirigeants de la Caisse, les comptes annuels doivent être adressés sans délai à l'Union, au plus tard pour le

1^{er} mars 1965.

A cette occasion, l'Union examine brièvement si les comptes sont techniquement bien dressés et elle prend toutes les données en vue des publications et statistiques officielles.

Le retour des comptes intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans

les 5 à 8 jours. Les comptes sont examinés et retournés dans l'ordre de leur arrivée. Des exceptions ne seront faites que dans des cas justifiés.


Afin d'éviter les « embouteillages » — on tiendra compte du fait qu'en un mois et demi à peine l'Union doit manipuler 1100 comptes — nous prions instamment caissiers et comités de ne *pas attendre au dernier moment pour adresser leurs comptes*. L'envoi à l'Union se fera *au moins quinze jours avant l'assemblée générale*, à plus forte raison si les convocations doivent être imprimées. Au moment de l'envoi à l'Union, les comptes doivent déjà porter les signatures attestant leur contrôle par les membres des deux Conseils.

Messieurs les caissiers se feront un point d'honneur d'établir les comptes avec toute la perfection désirable et de les livrer à temps. Les caissiers qui, pour une raison ou pour une autre, auraient des difficultés à terminer pour le 1^{er} mars, sont instamment priés d'en *informer à temps le Bureau de l'Union*.

Conformément aux statuts, *l'assemblée générale* ordinaire doit être convoquée pour l'approbation des comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la date de la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au plus tard pour fin avril. La convocation doit être

faite 5 jours au moins avant la date, personnellement, par écrit et avec indication de l'ordre du jour. A ce dernier doit figurer, tous les deux ans, les élections statutaires pour le renouvellement du mandat quadriennal de la moitié des membres dirigeants.

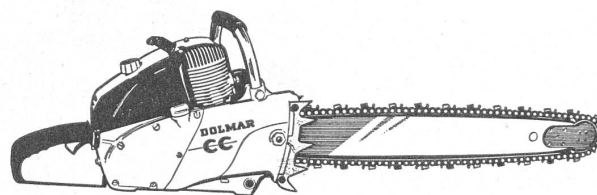
Le succès de l'assemblée générale dépend de beaucoup de son degré de préparation. Temps et lieu doivent être choisis judicieusement. Les rapports de gestion des deux présidents et du caissier constituent le point essentiel de l'ordre du jour. Ils trouvent toujours des auditeurs attentifs et complaisants. Si leur rédaction exige souvent de grands efforts, ceux-ci s'en trouvent largement récompensés. Il est en outre souhaitable de publier, à l'issue de l'assemblée, un compte rendu des délibérations dans la presse locale ainsi que dans *Le Messager Raiffeisen*.



Calendrier, 23 R, dès Fr. 29.50
Swiss-Made, étanche, anti-choc, anti-magnétique, bracelet cuir ou métallique. Garantie de fabrication : 1 an. Réparations de toutes marques, aux meilleurs prix. Demandez Catalogue gratuit ! Pendulettes, réveils, pendules, bijoux en or, alliances, couverts et baromètres très bon marché.

MONTRES VON ARX
5013 Nd.-GÜSGEN, Rainstrasse 50
Tél (064) 41 19 85

dès Fr. 27.—



Avec la plus forte participation au concours national de bûcheronnage à l'Expo

DOLMAR

a donné la preuve de sa popularité parmi les professionnels puisque **5 des 10 participants romands utilisent une DOLMAR.**

Vous aussi, avant d'acheter une tronçonneuse, demandez une démonstration gratuite sans engagement à :

MAURICE JAQUET, Le MUIDS - Tél. (022) 66 11 51 importateur pour la Suisse romande et le Tessin ou à l'un de ses agents régionaux :

Ardon : Daniel Delaloye, tél. (027) 4 17 42
Bullet : F. Thévenaz, garage, tél. (024) 6 25 64
Charmey : Garage des Vanils, L. Bugnard, tél. (029) 3 25 52
Chenens : Jean Nicolet, tél. (037) 3 71 91
Chesières : A. Dormond, forestier, tél. (025) 3 21 76
Courtemaury JB : Louis Turberg, garage, tél. (066) 7 12 36
Dangio TI : Brenno Maestrani, tél. (092) 6 52 79
Grengiols VS : Tenisch & Imhof, tél. (028) 5 32 35
Neyruz VD : E. Favre, forestier, tél. (021) 95 15 69
Tramelan JB : A. Noirjean & Fils, forestier, tél. (032) 97 49 87

Les tronçonneuses DOLMAR sont équipées avec les chaînes « OREGON ».

QUELQUES PENSÉES

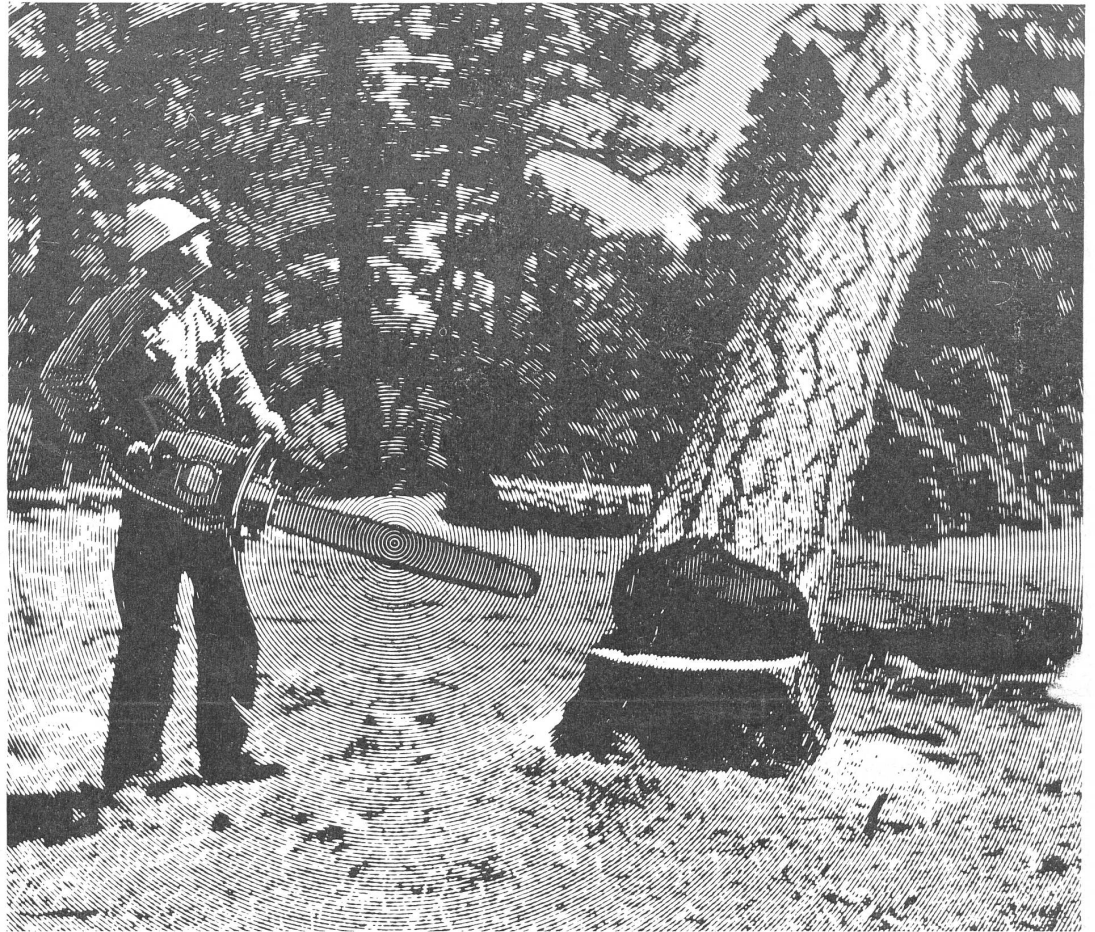
St-Jérôme. — Ne vous arrêtez pas à examiner le mal que font les autres, mais songez seulement au bien que vous devez faire.

Socrate. — Dans tous les cas, mariez-vous. Si vous tombez sur une bonne épouse, vous serez heureux, et si vous tombez sur une

mauvaise, vous deviendrez philosophe, ce qui est excellent pour l'homme.

Shakespeare. — Pour vivre, l'amour a besoin de confiance ; c'est la confiance qui donne cette foi dans l'avenir, cette sécurité sans lesquelles on chercherait en vain à goûter les jouissances du présent.

La direction et le personnel de l'imprimerie Favre & Favre S.A. expriment, aux lecteurs du « Messenger », leurs vœux les meilleurs au seuil de l'an nouveau.



QUELLE QUE SOIT VOTRE TRONCONNEUSE— LES CHAINES, LAMES ET PIGNONS "OREGON" SONT VOTRE MEILLEURE GARANTIE DE RENDEMENT INEGALE

Les bûcherons du monde entier savent qu'il n'y a rien de comparable aux chaînes, lames et pignons "OREGON" pour une coupe continue et sans accroc.

Ces résultats supérieurs proviennent de la qualité insurpassée qui préside à la fabrication de tous les

produits "OREGON" par OMARK, le plus grand fabricant du monde de chaînes et accessoires pour tronconneuses.

Tirez le maximum de votre scie. Informez-vous des produits "OREGON" auprès de votre marchand et vous achèterez ce qu'il y a de mieux!

CHAINES "OREGON"—MICRO-BIT, MICRO-GUARD, CHIPPER
GUIDE-LAMES "OREGON" • PIGNONS "OREGON"
ACCESSOIRES D'AFFUTAGE ET D'ENTRETIEN "OREGON"

OMARK INTERNATIONAL, LTD.

REPRÉSENTÉ EN SUISSE PAR:
CUHAT & CO., ZÜRICH 2, TÖDISTRASSE 65

